

à S. Baras.

Copie A la Haye ce 22<sup>e</sup> Avril 1688

1271,

Monsieur,

Il seroit raisonnable, ce que vous proposez, de vous faire pourvoir de quelque argent par avance pour fournir aux ports de nos Paquets; j'en ai déjà dit à on a autorisé le S. Rompf à avoir soin de ce que M. Saurin peut avoir laissé d'affaires à Paris, on a jugé qu'il étoit raisonnable de le charger aussi de ces affaires de Lettres plus tost que vous dont la profession ne souffre pas bien ce favorable d'interim, on vous dispense donc une ordonn. pour ce que vous avez déboursé, et j'ai eu soin d'y faire ajouter une paire de gants, pour la prime que vous avez déjà prise S. le service de S. A. auprès de la quelle je travaillerai tout de vous patrociner en tout ce qui sera de Vn<sup>re</sup> bien et de mon pouvoir

Je ne sçay si vous entendez beaucoup d'intelligence avec le S. Glaser depuis vostre séparation: mais je ne doute pas, que ce ne soit lui-même qui a fourni l'usage de forail à M. Valt. Il importeroit de sçavoir s'il en a usé selon ce qu'il en a écrit, en son Livre, qui est une méthode courte et aisée. On me dit que les disciples de Hilmon y appliquent sanguinem Eumanem pour minutes. Mais je suis tout S. La poudre impalpable selon Glaser. Adieu monsieur vous connoissez ma main, sans signature

*[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French.]*